



PROCÈS-VERBAL N° 05

Réunion du :	14 octobre 2024
Présidence :	Sylvain DENIS
Présents :	Pascal SOURDIN – Willy FRESHARD – Gérard NEGRIER – Céline PLANCHET
Excusés :	Wahib ALIMY – Alain CHARRANCE – Gabriel GO

Préambule :

M. Gérard NEGRIER, membre du club du F.C. ST SATURNIN LA MILESE (530471),
Ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.

- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe Nationale Futsal

➔ Engagements

La Commission prend connaissance des engagements en Coupe Nationale Futsal, à savoir 43 équipes :

- District 44 : 8 équipes
- District 49 : 5 équipes
- District 53 : 13 équipes
- District 72 : 6 équipes
- District 85 : 11 équipes

Sont exempts de l'intégralité de l'épreuve éliminatoire régionale : ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB – NANTES METROPOLE FUTSAL.

L'A. NANTAISE FUTSAL intégrera l'épreuve à compter de la Finale Régionale en application de l'a.5.3.1 de l'épreuve.

➔ Tirage 1^{er} tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 1^{er} tour qui auront lieu le samedi 26 octobre 2024 à 16h00 ou le jour et l'horaire renseignés dans les desideratas des clubs le cas échéant, sur le terrain du club premier nommé.

Le tirage est réalisé comme suit :

- Un match « District 49 – District 85 », les 2 équipes sont tirées au sort parmi toutes les équipes du District 49, et toutes les équipes du District 85,
- Tous les autres matchs sont tirés au sort District par District.

3. Calendriers

➔ Championnat Régional 1 Féminin Futsal

En application de l'a.15.3.3 du règlement de l'épreuve et au regard du caractère exceptionnel de la situation, la Commission décide de reporter la rencontre ci-dessous du club de MONTAIGU VENDEE FOOTBALL :

-Match n°29827011 du 25.10.2024 : Montaigu Vendee Foot 1 (50716) - Nantes Metrop Futsal 2 (582328)

La Commission fixe la rencontre à une date ultérieure.

Modifications horaires

LES SABLES D'OLONNE FUTSAL : rencontre fixée le samedi à 20h30 au lieu de 18h30.

Les calendriers sont rectifiés et adressés aux clubs du groupe concerné.

➔ Championnats Régionaux Jeunes Futsal

En application de l'a.15.2.4 du règlement de l'épreuve et au regard du caractère exceptionnel de la situation, la Commission décide de reporter les rencontres ci-dessous du club de MONTAIGU VENDEE FOOTBALL :

-U18 : Match n°29827324 du 27.10.2024 : Laval Etoile Fc 1 (852483) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)

-U15 : Match n° 29827394 du 27.10.2024 : Nantes Doulon Bottie 2 (553688) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)

-U15 : Match n°29827457 du 26.10.2024 : Montaigu Vendee Foot 2 (507116) - Nantes Metrop Futsal 15 (582328)

-U13 : Match n°29827684 du 27.10.2024 : Nantes Doulon Bottie 2 (553688) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)

La Commission fixe les rencontres à la première journée « MR » disponible au calendrier :

-U18 : Match n°29827324 du 27.10.2024 : Laval Etoile Fc 1 (852483) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)

- **Nouvelle date : dimanche 24.11.2024 à 18h**

-U15 : Match n° 29827394 du 27.10.2024 : Nantes Doulon Bottie 2 (553688) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)

- **Nouvelle date : dimanche 24.11.2024 à 10h30**

-U15 : Match n°29827457 du 26.10.2024 : Montaigu Vendee Foot 2 (507116) - Nantes Metrop Futsal 15 (582328)

- **Nouvelle date : samedi 23.11.2024 à 14h**

-U13 : Match n°29827684 du 27.10.2024 : Nantes Doulon Bottie 2 (553688) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)

- **Nouvelle date : dimanche 24.11.2024 à 10h30**

Modifications horaires

ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB : rencontre fixée le dimanche à 13h au lieu de 18h.

Les calendriers sont rectifiés et adressés aux clubs du groupe concerné.

4. Matches reportés

La Commission fait le point sur les matches reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	R1 Féminin	29827011	Montaigu Vendee Foot 1 (50716) - Nantes Metrop Futsal 2 (582328)	25.10.2024	A fixer
2	U18	28566604	Laval Etoile Fc 1 (852483) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)	27.10.2024	24.11.2024
3	U15	28569387	Nantes Doulon Bottie 2 (553688) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)	27.10.2024	24.11.2024
4	U15	28568606	Montaigu Vendee Foot 2 (507116) - Nantes Metrop Futsal 15 (582328)	26.10.2024	23.11.2024
5	U13	28568737	Nantes Doulon Bottie 2 (553688) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116)	27.10.2024	24.11.2024

5. Calendrier

Prochaine réunion : lundi 28.10.2024.

Le Président
Sylvain DENIS



Le Secrétaire de séance
Kevin GAUTHIER

